

CHRISTOPHE BERTOSSI

Responsable du programme « Migrations, Identités, Citoyenneté » à l'IFRI

Les migrations internationales se sont accélérées au cours des deux dernières décennies, l'importance croissante des flux de réfugiés dans le monde et le développement des flux Sud-Sud s'ajoutent aux migrations Sud-Nord. Cela montre un mouvement de mondialisation à la fois en termes de volume global des migrants dans le monde (de 120 à 200 millions depuis 1990), mais également en termes de routes migratoires : toutes les régions du monde sont aujourd'hui concernées par les migrations. Après avoir été pendant longtemps des zones de départs, certains pays sont devenus des espaces de transit (Maroc, Algérie ou Mexique). Il n'est pas exclu que le Mexique se transforme même un jour en pays d'immigration nette comme l'a souligné J.M Gomez Robledo. M. Bedjaoui a indiqué que les migrants représentent ainsi 40 % de la population dans les pays du Golfe ou 26 % en Arabie Saoudite. C. Bertossi a insisté sur une autre transformation importante : les migrations ne concernent plus uniquement des hommes migrants, mais également des femmes et des mineurs parfois non accompagnés ; les profils des migrants ont également évolué, et ce ne sont pas les plus démunis qui s'inscrivent dans la mobilité internationale. Les facteurs qui créent les migrations sont à trouver moins dans les écarts de développement entre le Nord et le Sud que dans le projet individuel des migrants d'accéder à un capital humain amélioré (soins, formation, profession). Les migrants ne fuient pas la « misère » : ils investissent dans la migration parce qu'ils ont un projet. Cette dimension n'est pas comprise par les politiques migratoires des pays du Nord (par exemple à propos du co-développement comme une alternative éventuelle à la migration).

Les migrations internationales constituent une ressource essentielle au développement économique et social des pays de départ. Mais ces gains respectifs sont parfois contradictoires. Certains pays de départ sont très dépendants à l'égard des transferts financiers réalisés par les migrants (par exemple 15 % du PIB du Cap Vert). Si la répartition de ces transferts reste très hétérogène selon les pays d'émigration, ces flux financiers augmentent sans cesse (300 milliards de dollars en 2007). M. Bedjaoui a montré combien, pour les pays de départ, les migrations constituent une exportation de services, contrepartie des transferts financiers. En même temps, cela pose d'autres problèmes, singulièrement à propos du lien entre migration et développement. Les transferts financiers des migrants comporteraient des effets pervers (importation au détriment de la production locale ; utilisation à des fins improductives ou seulement sociales qui auraient un impact inflationniste). A cela s'ajoute la question du *brain drain* ou pillage des cerveaux. Entre le tiers et la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur de pays comme l'Angola, le Burundi, le Ghana, le Kenya, l'Île Maurice, le Mozambique, la Sierra Leone, l'Ouganda et la Tanzanie sont durablement installés dans un pays de l'OCDE. Cette proportion atteint 60 % pour la Jamaïque, Haïti ou Trinidad et Tobago. Les migrations pourraient donc aggraver les inégalités dans les pays du Sud. Au *brain drain* s'ajoute un *brain waste* dans les pays d'immigration car les migrants, parfois très qualifiés, n'occupent pas toujours des emplois correspondant à leur qualification, parfois du fait de discriminations sur les marchés du travail dans les pays avancés.

Symétriquement, les migrations constituent une ressource indispensable pour les économies des pays d'installation : les travailleurs immigrés constituent une nécessité impérieuse pour les économies avancées ; cela concerne des emplois très qualifiés mais également peu qualifiés ; le vieillissement de la population et la diminution du ratio entre actifs et non actifs dans les pays avancés renforcent leur dépendance à l'égard des populations immigrées ; les immigrés contribuent au financement des systèmes sociaux des pays du Nord ; ils stimulent la demande intérieure et améliorent les performances économiques des pays d'accueil.

Mais ces différentes contributions positives aux économies des pays avancés sont rarement mises en avant par les gouvernements auprès de leurs opinions publiques. Ces dernières constituent une importante contrainte qui pèse sur l'orientation des politiques migratoires des pays d'installation, compte tenu de l'excessive politisation des questions migratoires qu'a connue la compétition électorale dans ces pays. Selon C. Bertossi, les gouvernements jouent aujourd'hui leur légitimité politique dans leur capacité à démontrer aux opinions publiques qu'ils parviennent à contrôler les flux migratoires et protéger à la fois les territoires (politiques de sécurité des frontières), les marchés du travail (notion d'opposabilité de l'emploi) et les identités nationales (débats sur l'intégration). Le paradoxe est que ces politiques ne sont pas efficaces (souveraineté nationale relativisée par le droit international qui protège les

demandeurs d'asile et les migrants familiaux ; importance des dynamiques économiques dans les migrations internationales) et qu'elles ne correspondent plus aux besoins des pays avancés. Les pays du Nord s'enferment donc dans un dilemme qu'il leur faut impérativement dépasser aujourd'hui : ils sont de plus en plus dépendants de la réussite de politiques migratoires qui ne peuvent pas réussir.

Cela montre l'importance des enjeux des migrations internationales et l'urgence de trouver une réponse politique globale, à partir d'une coopération entre les États et d'un dialogue au sein des Organisations inter étatiques. L'objectif ne doit pas être la militarisation des frontières mais un effort commun international pour maîtriser et structurer les migrations internationales en fonction des besoins de tous : pays de départ, de transit, d'arrivée mais aussi les migrants eux-mêmes, principaux acteurs du phénomène migratoire international et acteurs de la mondialisation.

Or, le phénomène migratoire échappe aujourd'hui à l'emprise d'une telle coopération mondiale, malgré quelques progrès enregistrés par le droit international et l'implication de certaines organisations internationales (OIT par exemple). J.M. Gomez Robledo a souligné le faible niveau d'institutionnalisation au niveau international en matière de régulation des migrations, malgré l'existence de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Quant à la Convention de l'ONU sur le droit de tous les travailleurs immigrés et leur famille, elle n'a été ratifiée ou signée par aucun pays du Nord, pas même européens. Les trois intervenants ont conclu sur la nécessité d'articuler une régulation globale des migrations internationales à la question du développement et à celle des droits de l'homme. Ces deux aspects sont plus à même d'accroître la sécurité globale des frontières que des politiques de « murs » entre le Mexique et les États-Unis (une question de plus en plus politisée et sécuritaire après le 11 septembre 2001, du fait de nombreux amalgames entre migration et terrorisme) et encore dans l'espace méditerranéen (Frontex).

Cela suggère aussi une réflexion commune sur la place des États dans cette gouvernance globale. Si les États ne disparaissent pas, la notion de souveraineté nationale devient de plus en plus relative, notamment dans l'exemple européen où les États membres évoluent progressivement vers une politique commune européenne en matière de migrations (système d'information, visas, contrôle aux frontières, accords de réadmission, etc.). Le niveau régional est de plus en plus pertinent pour régler ces questions, en Europe, en Amérique, en Afrique, en Asie. Cela nécessite pourtant de réinventer d'autres politiques migratoires, au-delà du seul objectif de sécurité des frontières et de ne pas reproduire à l'échelle régionale les logiques nationales qui ont présidé jusqu'à aujourd'hui à la définition des politiques en matière d'immigration.